

## B1 - Repérage photographique : Périphérie du site

POINT DE VUE A :

Route départementale 40 à Haulchin



Site Total perçu à partir du pont de la départementale 40 au dessus de la Rd 630 à Haulchin.

POINT DE VUE B :

Route départementale 630 à Haulchin



Façade du site Total à partir de la départementale 630 à Haulchin. Accès principal au site industriel.

POINT DE VUE C :

Route départementale 630 à Haulchin



Façade du site Total à partir de la départementale 630 à Haulchin. Aire de stationnement.



## B1 - Repérage photographique : Périphérie du site

POINT DE VUE D :

Route d'Haspres à Douchy-les-Mines



Secteur d'implantation projeté  
(derrière la frange végétale)

Entrée ouest du site

POINT DE VUE E :

Route départementale 40 à Thiant



Secteur d'implantation projeté

Frange est du site Total

POINT DE VUE F :

Route départementale 40 à Haulchin



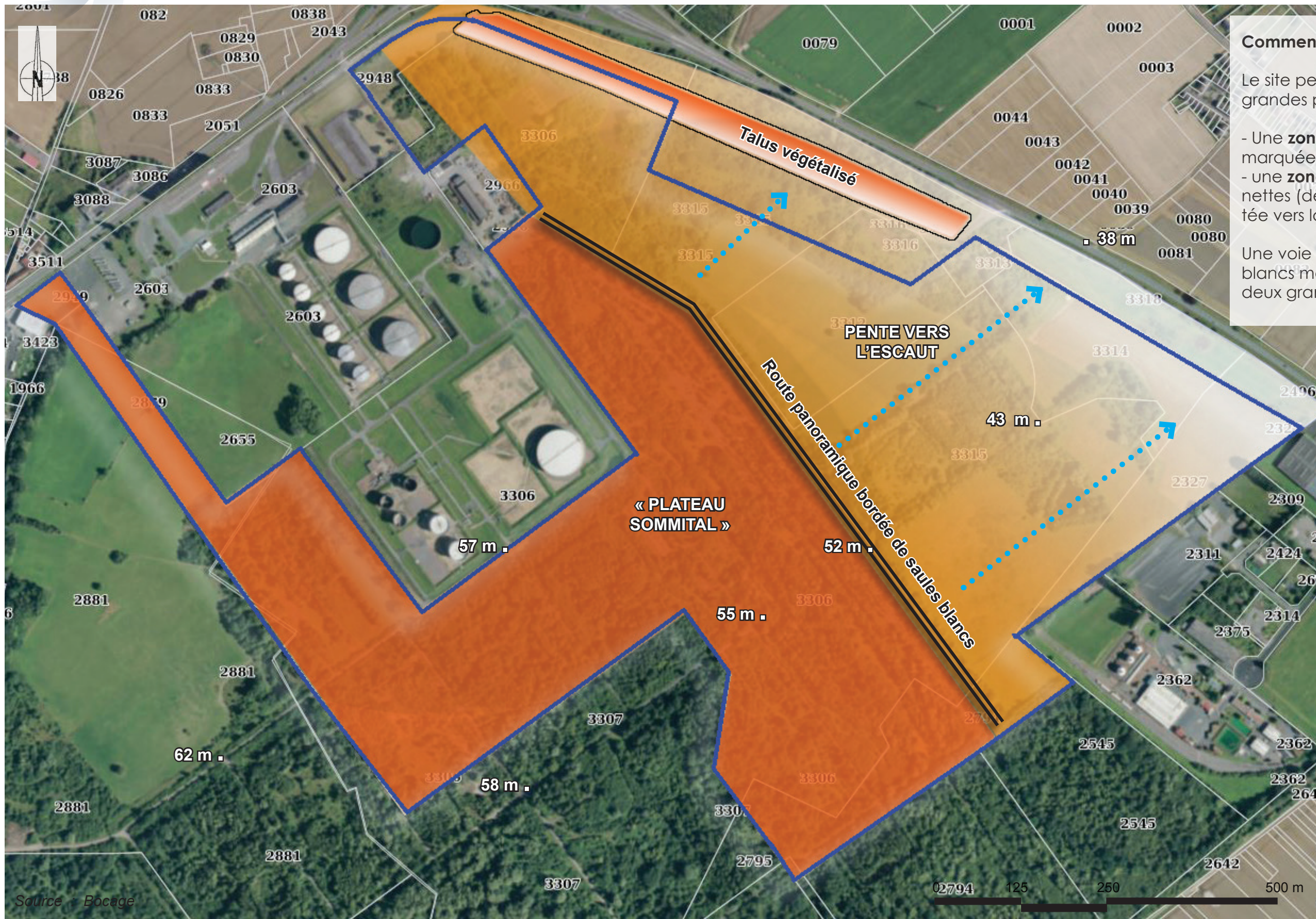
Secteur d'implantation projeté  
(derrière la frange végétale)

Secteur d'implantation projeté  
(derrière la frange végétale)

Entrée est du site Total. Interface boisée.



## B2 - Perception in situ : Topographie générale



### Commentaires

Le site peut être divisé en deux grandes parties :

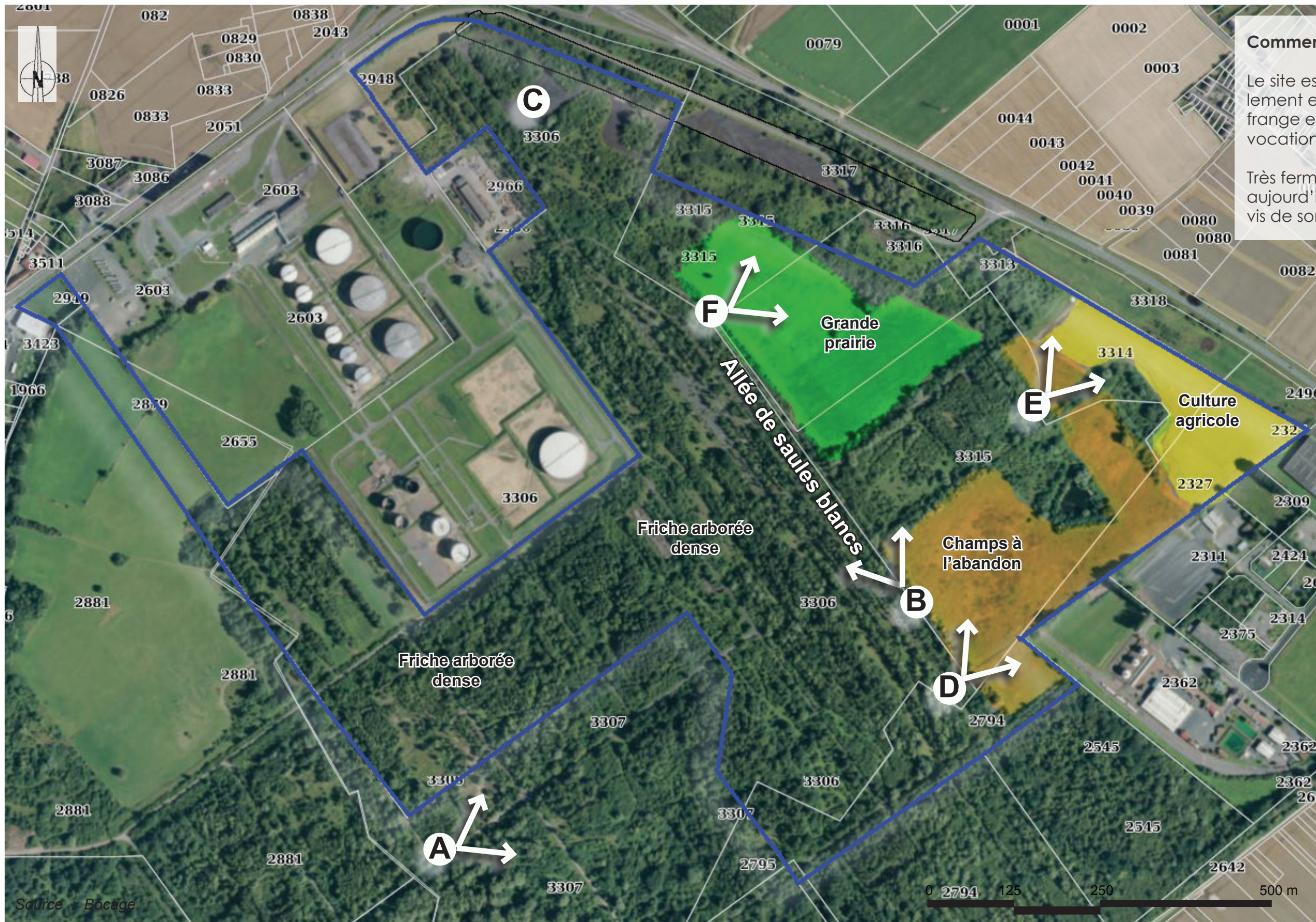
- Une **zone de plateau** aux pentes peu marquées,
- une **zone de coteau** aux pentes très nettes (dénivelée de 14 mètres) orientée vers la commune d'Haulchin.

Une voie bordée de grands saules blancs marque la transition entre ces deux grands espaces.

 - Secteur d'implantation projeté



## B2 - Perception in situ : Repérage photographique

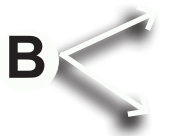


### Commentaires

Le site est aujourd'hui presque totalement enrichi à l'exception de sa frange est où des espaces ouverts à vocation agricole subsistent.

Très fermé visuellement le site est aujourd'hui extrêmement isolé vis-à-vis de son environnement.

### POINTS DE VUES :



Repérage des points de vue et perspectives visuelles importantes

- Secteur d'implantation projeté

Source : Bocage



## B2 - Perception in situ : Repérage photographique

POINTS DE VUE A ET B :

Grandes drèves boisées qui traversent le site



Le coeur du site, densément boisé est visuellement très fermé.

POINT DE VUE C : (2ème photo)

Sols remaniés et artificialisés



Les sols sont fortement artificialisés avec des mouvements de sols de 2/3 mètres de dénivelée.

POINT DE VUE :

Vestiges industriels épars



Le site est parsemé de vestiges industriels divers.



## B2 - Perception in situ : Repérage photographique

POINT DE VUE D :

Coteaux en pente vers l'Escaut



Champs à l'abandon, vue vers Prouvy

POINT DE VUE E :

Coteaux en pente vers l'Escaut



Champs à l'abandon, vue vers Haulchin

POINT DE VUE F :

Coteaux en pente vers l'Escaut



Grande prairie, vue vers Haulchin



## D - Perceptions visuelles périphériques



### Commentaires

Le site étant largement boisé l'impact visuel du projet pourra être limité en conservant les écrans végétaux existants et en les complétant ponctuellement.

Il sera néanmoins souhaitable de reculer les panneaux photovoltaïques vis à vis de la départementale 630 et de la vitrine du site industriel.

#### NIVEAU DE PERCEPTION DU SITE :

- Perception forte
- Perception modérée
- Perception faible
- Perception nulle

#### ÉCRANS VISUELS BOISÉS :

- Écran topographique et boisé
- Lisière boisée



## C - Enjeux patrimoniaux



- **Haulchin** : Pyramide commémorative de la bataille de Denain.



- **Maing** : Castel des Près, tour médiévale.



11 - **Denain** : Théâtre municipal



- **Haveluy** : Terril d'haveluy, classé au titre de la loi de 1930 et inscrit à l'UNESCO

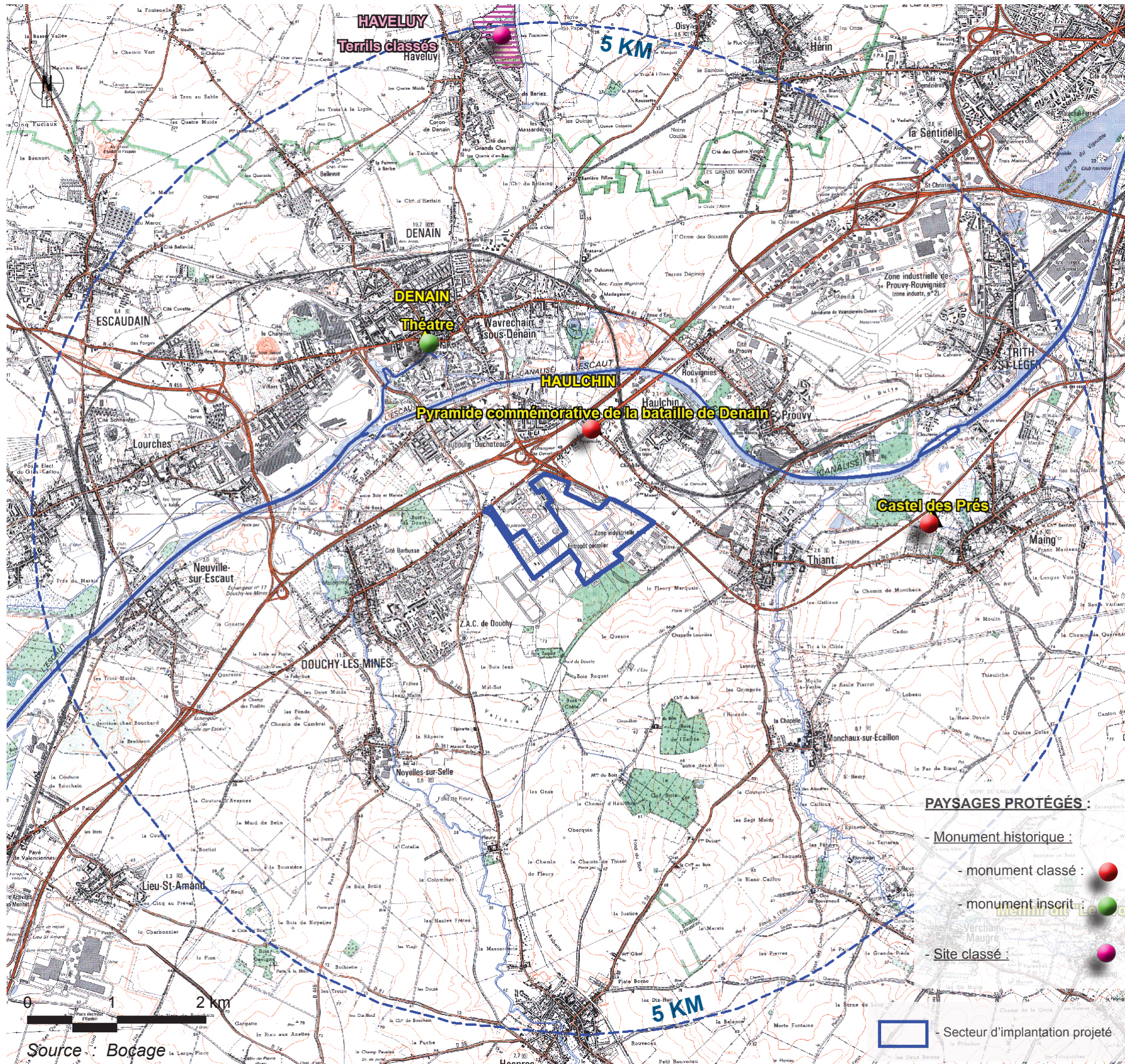


- **Vendegies-sur-Ecaillon** : Menhir - «le gros caillou», monument classé.





## C - Enjeux patrimoniaux



### Commentaires

Vue la configuration du site les impacts du projet ne pourront concerner que les éléments de patrimoine situés en hauteur ou sur des points élevés. Dans l'aire d'étude de 5 km seul le terriL d'Haveluy, qui s'élève à une cinquantaine de mètres, est susceptible de présenter une covisibilité.

#### - Monuments historiques :

L'aire d'étude de 5 km compte 3 monuments protégés.

#### - Pyramide commémorative de la bataille de Denain à Haulchin :

Concerne un édifice de dimension relativement modeste inséré dans un cadre urbain dense qui ne présente de ce fait aucun risque de covisibilité.

#### - Théâtre de Denain :

Situé dans un cadre urbain dense et en l'absence de perspective visuelle ouverte en direction du site, aucune covisibilité n'est possible.

#### - Castel des prés à Maing :

Situé dans la zone humide et boisée liée au lit majeur de l'Escaut, la topographie et la végétation empêchent toute covisibilité.

#### - Sites protégés :

L'aire d'étude de 5 km compte un site protégé au titre de la loi sur les Sites de 1930. Ce terriL est également inscrit sur la liste de l'UNESCO (Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais).

#### - Terrils classés d'Haveluy (et UNESCO) :

Terril 157 : Accessible, mais très végétalisé, perceptions impossibles du fait de la distance de 5 km.  
T158 : Non accessible et fortement boisé.

#### - Dans l'aire de 5 à 10 km aucun élément de patrimoine protégé n'est

susceptible de présenter une covisibilité, ceci du fait de la distance, de la configuration des monuments situés en fonds de vallées et/ou intégrés dans un cadre urbain dense. Le site du Gros caillou à Vendegies-sur-Ecaillon (menhir classé), situé à plus de 7 km du secteur d'implantation projeté, offre un panorama axé vers le sud-ouest, aucune perception du secteur d'implantation n'est possible.

Pour conclure, aucune covisibilité n'est à craindre entre les éléments de patrimoine protégés et le secteur d'implantation projeté.

#### PAYSAGES PROTÉGÉS :

##### - Monument historique :

- monument classé : ●

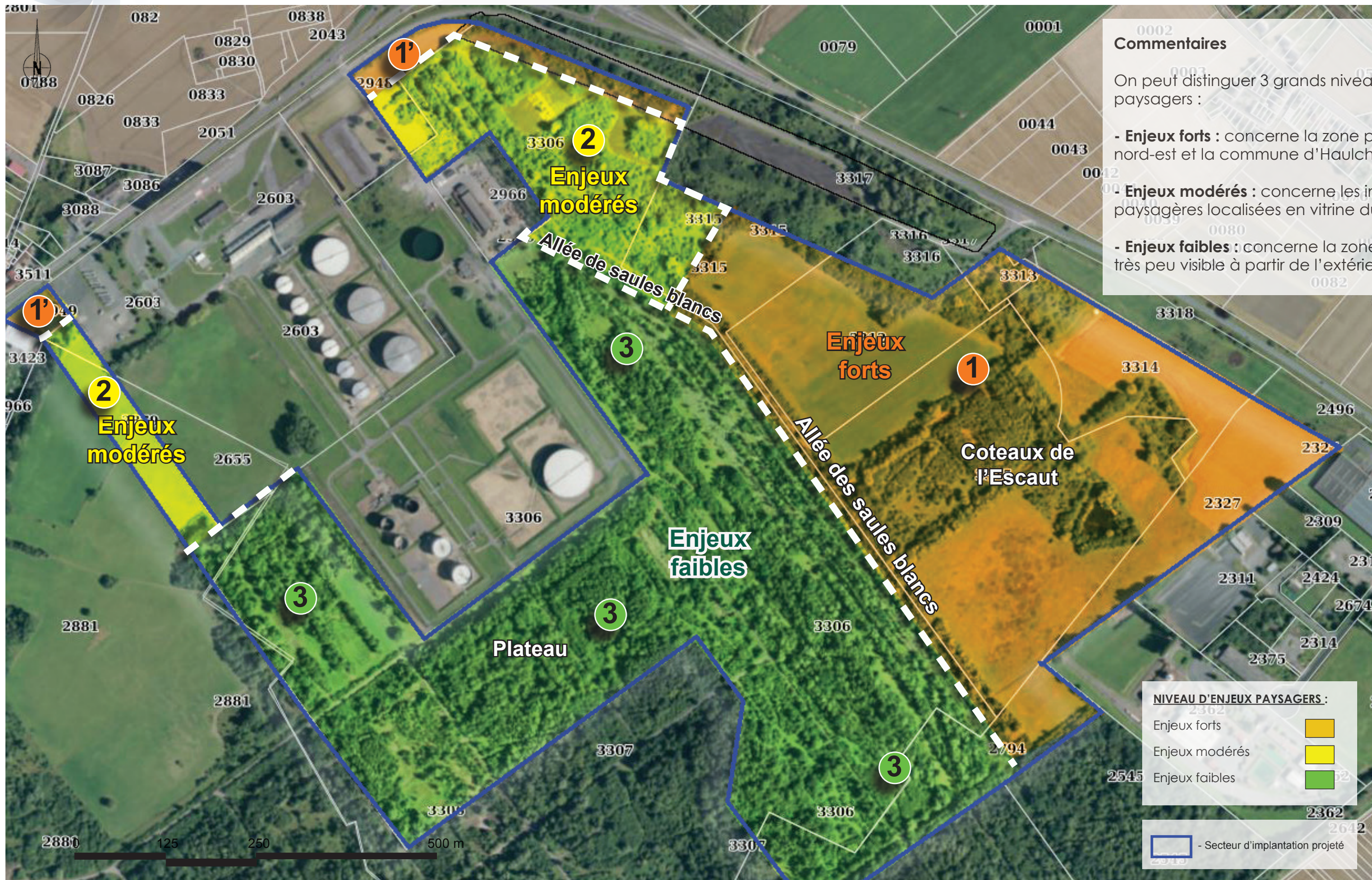
- monument inscrit : ●

##### - Site classé : ●

■ - Secteur d'implantation projeté



## D - Synthèse des enjeux paysagers







### **- Enjeux périphériques :**

Le secteur d'implantation projeté est localisé dans un contexte péri-urbain hétérogène mêlant des infrastructures routières et de transport d'énergie, à des zones industrielles et des aires résidentielles. Situé en zone U du PLU la réglementation n'est pas incompatible avec le développement du projet.

- les paysages en présence sont très morcelés et hétérogènes avec un mitage bâti important.

- le patrimoine protégé (monuments historiques et sites) est très diffus, inséré dans un contexte urbain dense ou dans une configuration empêchant les vues vers le secteur de projet, ce patrimoine ne pourra présenter aucune covisibilité avec le projet de parc photovoltaïque.

### **- Enjeux in situ :**

Le secteur d'implantation est globalement peu perceptible à partir des axes et zones d'habitat périphériques sauf en façade nord-est. La qualité paysagère du secteur d'implantation projeté est assez hétérogène, entre la zone de plateau composée d'une friche boisée et la zone de coteaux mêlant des parcelles agricoles à la friche.

On distingue ainsi 3 grands secteurs et 3 grands enjeux paysagers :

#### **1 - la partie nord-est du site en pente vers l'Escaut (coteaux)**

Cette zone présente une exposition visuelle plus forte que les autres à partir de la périphérie du site et notamment une intervisibilité avec la commune d'Haulchin (départementale 40, frange résidentielle et église).

Les coteaux orientés vers le nord est (dénivelée de 14 mètres) bénéficient d'une exposition lumineuse moins favorable.

Le maintien d'une activité agricole dans cette zone est également souhaitable afin de maintenir un paysage diversifié.

L'allée de grands saules blancs est une structure paysagère intéressante à préserver qui pourra servir en outre d'écran visuel vis-à-vis du projet photovoltaïque .

**1'** - Vitrine sur la départementale 630 : cette zone très exposée visuellement en vitrine du site industriel devra être évitée.

L'ensemble de ce secteur présente un enjeu paysager fort.

#### **2 - la partie enclavée (zone de plateau)**

Cette zone qui n'est pas perceptible à partir de l'extérieur du site est très isolé visuellement, elle pourra être intégralement investie par le projet à la condition de maintenir des écrans boisés périphériques.

Il s'agit d'une vaste friche aux sols extrêmement chahutés et très artificialisés (anciennes voies ferrées, plate-formes, tranchées, ouvrages et béton et en métal,..). Le sol à la topographie très irrégulière, qui présente des dénivelées de 2/3 mètres devra être nivelé.

L'ensemble de ce secteur présente un enjeu paysager faible.

#### **3 - La frange ouest du site**

Ce secteur perceptible à partir de la départementale 630 et du pont de la RD 40 est sensible visuellement, elle pourront être investies moyennant un recul d'une cinquantaine de mètres et la création d'un écran visuel afin d'intégrer le projet.

L'ensemble de ce secteur présente un enjeu paysager modéré.



# Etude paysagère

## Projet de parc photovoltaïque d'Haulchin - Thiant (59)

### Analyse des impacts paysagers

01 Mars 2019

Etude réalisée par :



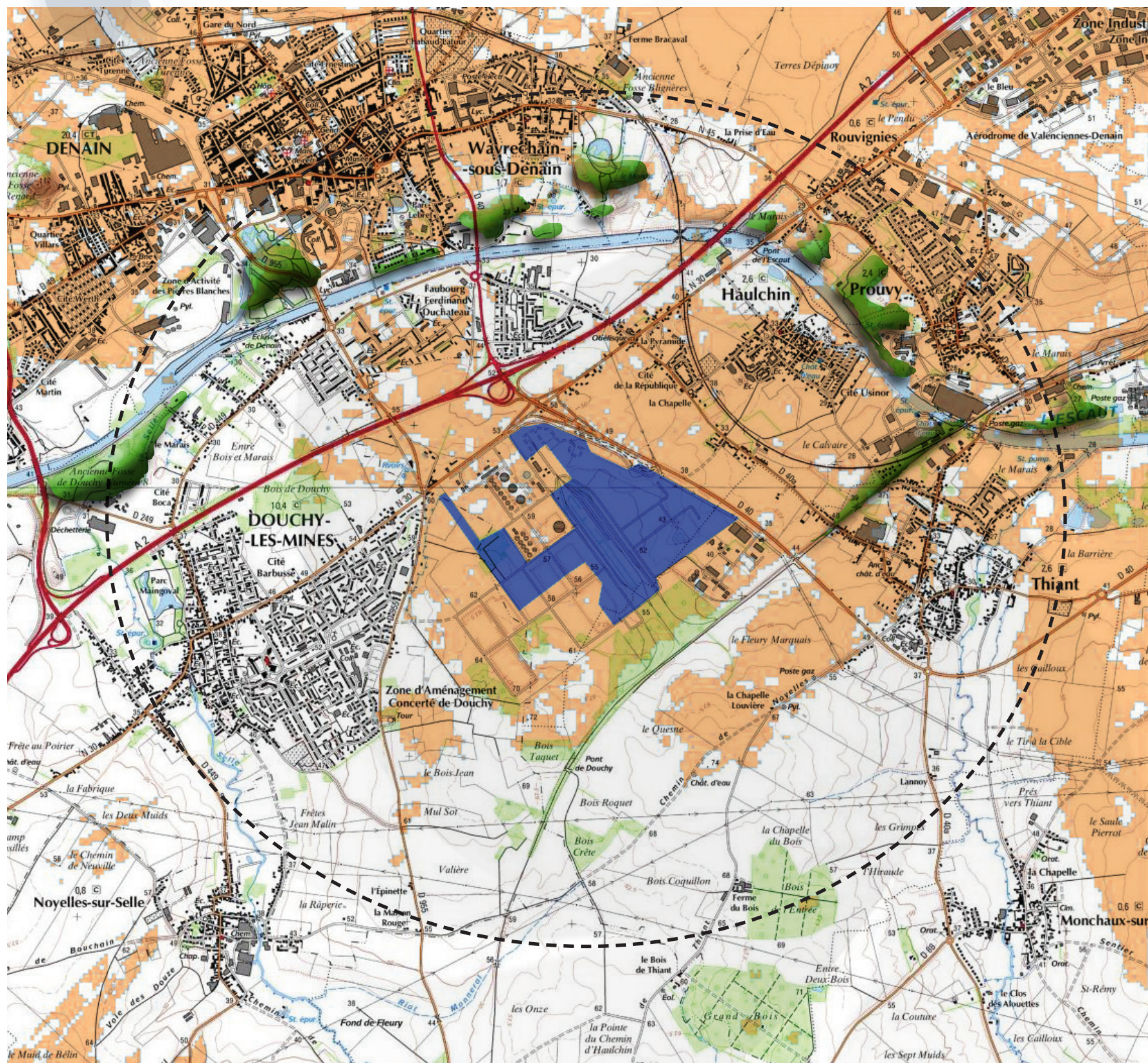
**Agence EPURE PAYSAGE**  
10 rue de Lille - 59270 BAILLEUL  
Tél : 03 28 400 720  
E.mail : brabin@bocagepaysage.fr

Maître d'ouvrage:  
**TOTAL SOLAR**





# A - Zones d'influences visuelles théoriques (ZIV)



## Commentaires





La ZIV a est élaborée sur la base du MNT (modèle numérique de terrain), elle permet d'identifier les zones de visibilité partielles ou totales des panneaux. La modélisation est calculée sur la base d'une hauteur des panneaux solaires de 2 mètres.

Le calcul prend en compte essentiellement le relief ainsi que la frange urbanisée à l'est de Douchy les Mines qui ne pourra pas présenter d'impact visuel (écrans visuels denses constitués par les franges boisées et le front bâti).

La carte ci-contre montre la ZIV théorique du projet sur plusieurs km autour du site. Les zones potentiellement les plus impactées correspondent aux points de vues les plus proches lesquels se trouvent essentiellement dans un rayon de 2 km. A plus de 2 km la végétation qui accompagne la vallée de l'Escaut et la distance limite fortement les perceptions. Vu la configuration du parc et des zones de visibilité les effets de reflets lumineux seront très limités.

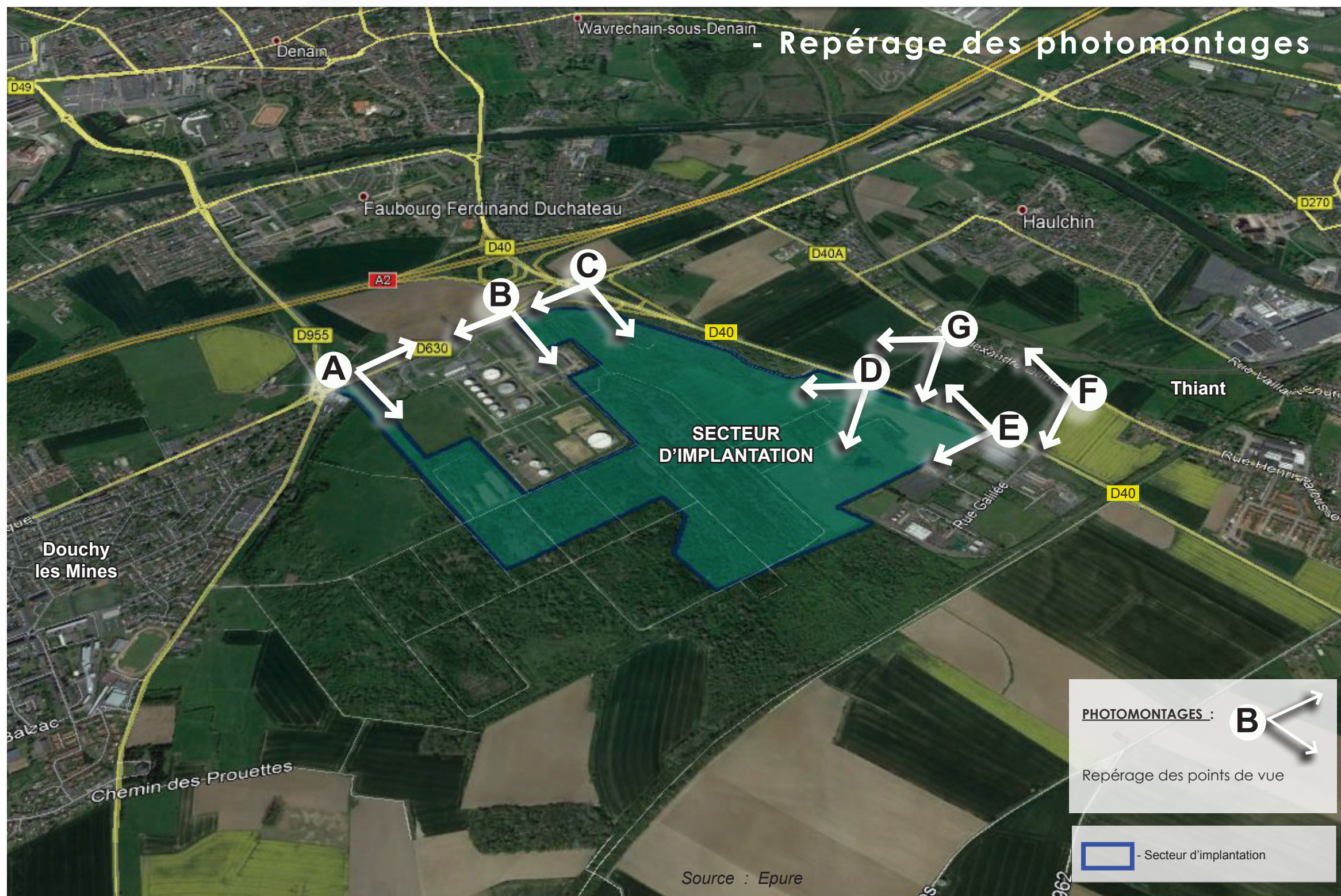
Les zones de visibilité potentielles du projet reprises en couleur orange sont donc exagérées par rapport à la réalité car le logiciel ne tient pas compte de la végétation et d'une grande partie des écrans bâtis. Les zones restant en blanc sont ainsi totalement hors de visibilité par les effets de masques topographiques. On peut noter que la vallée de l'Escaut est relativement peu impactée, ceci même sans prendre en compte la végétation très présente.

La cartographie met en évidence l'impact visuel plus marqué vers les communes du nord-est (Thiant et Haulchin), ceci du fait de l'investissement du versant orienté dans cette direction. Cependant l'impact visuel du projet concernera surtout les franges bâties de ces communes en vis-à-vis avec le site éolien. Les communes plus éloignées comme Prouvy, Wavrechain, Denain, bénéficient des écrans boisés qui accompagnent l'Escaut. Les autres aires urbaines présenteront pour la plupart une visibilité nulle du fait de la présence des masques urbains présents.

-  Périmètre du projet
-  Rayon de 2 km autour du projet
-  Zone de visibilité maximale du projet ne tenant pas compte des écrans végétaux et urbains. L'objectif est d'écarter tous les territoires ne pourront pas être impactés du fait du relief. En réalité les écrans végétaux et bâtis sont bien présents aussi les impacts potentiels seront extrêmement réduits et limités à quelques points de vues illustrés dans les photomontages repris ci-après.
-  Écran végétal en bordure d'Escaut



## B - Impacts sur l'environnement visuel rapproché : Repérage des photomontages



**Nota Bene : Les photomontages ont été réalisés par le porteur de projet.**





## B - Impacts sur l'environnement visuel rapproché

### POINT DE VUE A :

#### Route départementale 630 à Haulchin

Vue à partir de la façade nord-ouest du site, à une centaine de mètres des premiers panneaux solaires. La départementale 630 est un axe assez fréquenté entre Valenciennes et Cambrai. Les panneaux étant disposés en arrière-plan des franges boisées leur perception est très atténuée. Le prolongement de la haie existante pourrait permettre de masquer les panneaux.



Façade du site Total à partir de la départementale 630 à Haulchin. Aire de stationnement de la zone d'activité.



Photomontage réalisé par le porteur de projet



## B - Impacts sur l'environnement visuel rapproché



### POINT DE VUE B : Route départementale 630 à Haulchin

Vue à partir de la façade nord-ouest du site, à une quarantaine de mètres des premiers panneaux solaires. La départementale 630 est un axe assez fréquenté entre Valenciennes et Cambrai. Les panneaux étant disposés à proximité de la route leur perception pourra être forte en l'absence d'écran végétal.



Façade du site Total à partir de la départementale 630 à Haulchin. Accès principal au site industriel.



Photomontage réalisé par le porteur de projet





## B - Impacts sur l'environnement visuel rapproché

### POINT DE VUE C :

#### Route départementale 40 à Haulchin

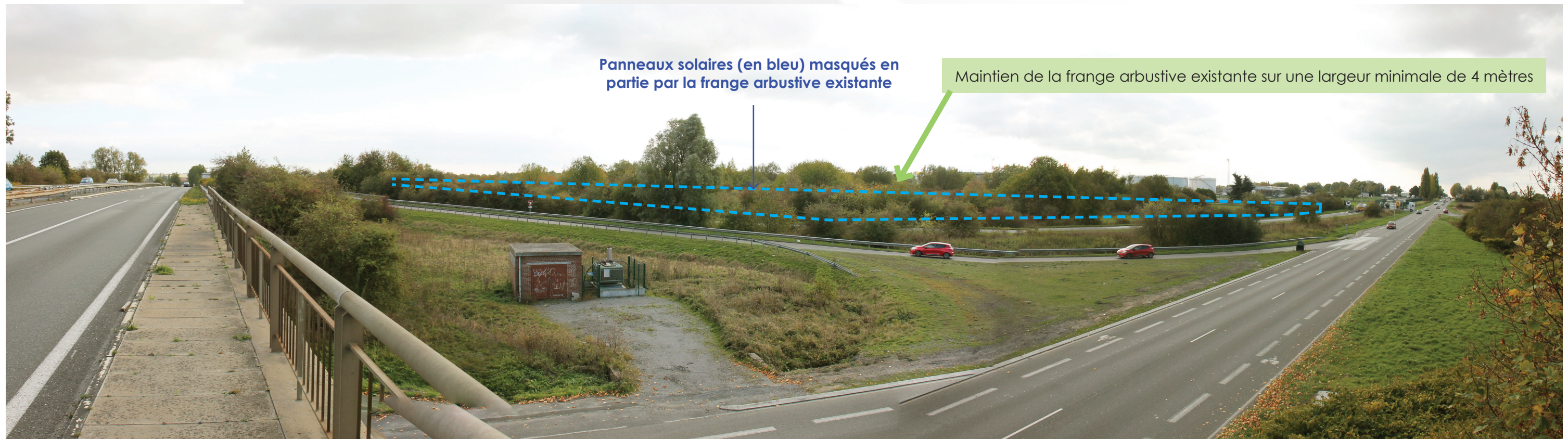
Vue à partir de la façade nord du site à partir du pont sur la départementale 630, à une soixantaine de mètres de premiers panneaux solaires.

La vue s'effectue à partir de la départementale 40 dans le sens Denain - Thiant.

Les panneaux étant disposés en arrière-plan des franges arbustives leur perception est très atténuée.



Site Total perçu à partir du pont de la départementale 40 au dessus de la Rd 630 à Haulchin.





## B - Impacts sur l'environnement visuel rapproché



### POINT DE VUE D :

#### Route départementale 40 à Haulchin

Vue à partir de la façade nord-est du site, à une soixantaine de mètres des premiers panneaux solaires. La départementale 40 est un axe assez fréquenté entre Denain et Thiant. Les panneaux étant disposés en arrière-plan des buttes boisées leur perception est impossible.



Entrée nord-est du site Total. Interface boisée.







## B - Impacts sur l'environnement visuel rapproché

### POINT DE VUE E :

#### Route départementale 40 à Thiant

Vue à partir de la façade nord-est du site, à une soixantaine de mètres des premiers panneaux solaires. A partir de la départementale 40. L'absence d'écran paysager sur cette séquence nécessite une mesure d'intégration paysagère. Une haie haute est préconisée ceci afin d'atténuer les perceptions à partir de la route mais également à partir des habitations riveraines localisées à quelques 300 mètres.



Frange est du site Total



Photomontage réalisé par le porteur de projet



## B - Impacts sur l'environnement visuel élargi



### POINT DE VUE F :

#### Rue Henri Barbusse à Thiant

Perception à partir des franges bâties de la commune de Thiant.  
Le secteur d'implantation situé à 400 mètres est bien perceptible (versant exposé vers la commune).  
La perception sera forte car la végétation ne sera pas conservée.  
La création d'une interface végétale (haie haute) le long de la départementale 40 ne permettra pas de masquer la centrale solaire mais au moins d'atténuer son impact visuel.



Frange ouest de la commune de Thiant

